

Collectif des Sans Papiers
De Melun

Le 18.09.07

à Monsieur Michel GUILLOT
Préfet de Seine-et-Marne

Objet : Familles Roumaines
Demande de rencontre

Monsieur le Préfet,

Notre Collectif, réuni le 12.09.07 à Melun, souhaite vous rencontrer pour faire le point sur la situation particulière des familles roumaines, d'origine « ROM », résidant en Seine-et-Marne depuis de nombreuses années et qui connaissent des difficultés d'insertion spécifiques.

Désormais citoyennes de l'Union Européenne depuis le 1^{er} Janvier 07, ces familles, qui sont peu nombreuses, sont, pour la plupart, très proches de l'insertion mais, selon nous, se heurtent à l'absence, de la part de l'État, d'une politique publique adaptée à leur situation.

La Seine-et-Marne a conduit depuis plus de 5 ans, avec un relatif succès, des expérimentations dans deux directions et il nous paraît nécessaire désormais d'en tirer toutes les conclusions pour définir, pour les années à venir, une politique publique adaptée à cette question très particulière.

-L'expérience d'intégration dite de « Sénart-Lieusaint » :

En 5 ans, de 2002 à 2007, le SAN de Sénart a piloté et mené à bien, avec l'appui financier de l'État et le concours de ses services (Politique de la Ville, DASS,DDE,PJJ, Police, notamment) une expérience permettant à 39 familles présentes sur notre territoire depuis plus de 10 ans, de s'adapter progressivement à notre société, d'y occuper les emplois qui, pour diverses raisons, sont déficitaires en main d'œuvre, de scolariser leurs enfants.

Les résultats sont très significatifs : sur 39 familles qui ont été retenues et accompagnées socialement, une trentaine a pu bénéficier d'un logement dans le parc social de 7 communes de la Ville Nouvelle de Sénart et de l'agglomération de Melun-Val de Seine et accéder à une vie stable et digne.

Ce résultat infirme totalement l'a priori négatif qui accompagne généralement ces populations, présentées le plus souvent comme dangereuses et inadaptées à nos modes de vie.

Il n'est pas dans nos habitudes de masquer les difficultés rencontrées par un petit nombre d'entre elles, auteurs d'une délinquance de subsistance ou vivant de trafics divers, mais ces comportements qui appellent la répression ou les réponses prévues par la loi, ne sont pas plus fréquents chez ces gens là que dans le reste de la population.

A noter que de tels agissements disparaissent le plus souvent dès qu'il leur est possible d'accéder légalement au marché du travail, lequel leur est partiellement ouvert depuis le 01.01.07.

-Les opérations de retour en Roumanie :

Deux opérations ont été conduites en Août et en Décembre 2006, sous l'égide de l'ANAEM et avec le concours du médiateur pour les Gens du Voyage, par ailleurs Directeur du Centre International du Rocheton,(organisme habilité à gérer notamment un centre d'accueil de demandeurs d'asile).

Ces opérations ont concerné une centaine de personnes, toutes originaires de la région de Timisoara, grande ville du nord-est de la Roumanie, proche des frontières serbe et hongroise.

Au delà de la précipitation et de l'impréparation qui ont marqué ces initiatives, et qui ont à ce jour entraîné le retour en France de certaines de ces familles, **la démarche nous est apparue comme très intéressante et mériterait d'être reconduite dans d'autres conditions.**

Nous considérons en effet que la liberté de circulation dont bénéficient ces populations comme membres de l'Union Européenne implique de la part de la France à la fois une coopération étroite avec le pays d'origine et une politique d'accueil, provisoire et digne, permettant d'évaluer la situation de ces personnes et de les aider à bâtir un projet améliorant, soit en France, soit en Roumanie, leur situation , souvent très difficile.

Notre Collectif a pris et continuera de prendre toute sa part dans de telles politiques aux côtés de vos services et des services des collectivités territoriales.

- : - : -

Dans l'immédiat, nous demandons de pouvoir vous rencontrer afin de préparer un examen, au cas par cas, de la situation d'une dizaine de familles qui n'ont pu, faute de place, bénéficier du projet conduit par le SAN de Sénart. Elles continuent de se maintenir sur notre territoire, depuis quelquefois plus de 10 ans, souvent parce qu'elles sont apparentées à des personnes ayant été admises au séjour.

Elles n'arrivent pas, malgré la possibilité, toute théorique, d'accès restreint au marché du travail, à obtenir un emploi durable. Elles restent ainsi condamnées au travail clandestin -et parfois la mendicité- pour nourrir leurs enfants.

Elles sont la source de dépenses d'aide sociale, souvent considérables quand il s'agit d'hébergement hôtelier, qui pourraient être sensiblement réduites si on leur facilitait l'accès légal au marché du travail.

En effet les dispositions de **la circulaire du Ministère de l'Emploi du 22 Décembre 2006** nous paraissent créer **une véritable course d'obstacles**, quasiment

infranchissables (délai d'attente de 3 mois minimum, versement d'une taxe de 893€, par l'employeur destinée à l'ANAEM, contrat de travail d'un an minimum, dossier de 17 pages à fournir par l'employeur, etc.).¹

De très **nombreuses offres d'emploi** existent pourtant dans les métiers qui leur sont théoriquement accessibles, mais la plupart **sont à pourvoir sans aucun délai** .

En outre, plusieurs de ces familles, faute de pouvoir accéder à un logement pérenne, arrivent difficilement à faire scolariser leurs enfants et viennent surcharger les logements de leurs parents au risque de les faire expulser par les bailleurs.

A signaler enfin que ces candidats à l'emploi ne sont pas reçus à l'ANPE , faute d'autorisation de travail, et ne peuvent donc accéder aux offres qui pourtant les concernent.

Pour briser le cercle vicieux (pas d'autorisation d'accès au travail, pas de travail, pas d'accès au logement), seul un examen bienveillant de ces situations est susceptible de leur éviter la marginalisation.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, Monsieur le Préfet, pour que la situation décrite ci-dessus puisse évoluer favorablement.

C'est, de notre point de vue, une mesure de bon sens qui aurait pour triple avantage de réduire la dépense sociale, de pourvoir, sans obstacle inutile, les emplois les moins qualifiés que nos concitoyens rechignent à occuper et de lutter indirectement contre le travail noir, véritable fléau qui prive les organismes sociaux des ressources pourtant bien nécessaires à la prise en compte des besoins des personnes âgées.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à l'examen de cette requête et dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif

Docteur Bernard MORIAU
Mission ROMS Île de France
de Médecins du Monde

Hélène LIENHARDT
Association Familiale
Protestante de Melun

Yves DOUCHIN
Conseiller Municipal
de Cesson (77)

Brigitte NORANT
Coordinatrice

¹ Malgré de multiples démarches depuis des mois, seul un chef de famille, père de 5 enfants, a pu être embauché dans le bâtiment grâce à l'obstination du Sénateur Maire de Nangis et de son équipe. La famille est désormais locataire, depuis juillet 07, d'un logement de 5 pièces dans cette ville.

Maigre résultat quand on le compare aux besoins des entreprises et des familles... !